



MARC LUCCHINI  
MAIRE

## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRÊTÉ

N° 2023-077 du 24 novembre 2023

Portant sur l'interdiction d'accès rue du Château d'eau

Le Maire de la Commune d'Illange,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la demande de Mr JOCHYMEK Dominique pour l'entreprise THEBA VAL DE BRIEY 54154, qui souhaite occuper temporairement le domaine public du 1 au 12 rue du Château d'eau à Illange 57970

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

#### ○ ARRÊTE :

**Article 1 :** l'entreprise THEBA est autorisée à occuper le domaine public du 1 au 12 rue du Château d'eau, à y interdire l'accès de la rue par la RD1 et au carrefour des routes de Metz et de Thionville, à assurer une déviation, afin de réaliser des travaux sur réseau d'eau potable avec mise en place de trois camion-citerne. Les riverains pourront accéder à leur domicile à pied et en voiture uniquement depuis le carrefour des routes de Metz et de Thionville

Cette autorisation est accordée du **05 au 7 décembre 2023**

**Article 2 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal par tous les agents habilités à cet effet et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange - Metzervisse
- Mr JOCHYMEK Dominique pour l'entreprise THEBA VAL DE BRIEY 54154
- Les Chefs de Centre d'Illange et Yutz
- M. le Directeur – SDIS de la Moselle

Le présent arrêté a été  
Publié le 24 novembre 2023

Illange, le 24 novembre 2023  
Le Maire



ARR-77-2023 24 NOV. 2023

